

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 MARS 2014

Présents :

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Chantal GUILLOT
- M. Olivier PHALIPPOU
- Mlle. Julie COUGET
- Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mlle. Fanny SOLANS a donné pouvoir à Mlle. Julie COUGET pour voter en son nom.

I. Installation des Conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 10H00. Celui-ci déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mlle. Julie COUGET est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2 . Election du maire sous la présidence du doyen

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré six conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme GERSTENMAIER Eliane et M. PHALIPPOU Olivier.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même dans l'urne l'enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

Nom et prénom des candidats : ESCANDE Pierre
Nombre de suffrages obtenus par le candidat : 7 (sept)

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. ESCANDE Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3 . Election des adjoints

Sous la présidence de M. ESCANDE Pierre, élu maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, et ceci selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à DEUX le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1 Election du premier adjoint

Nom et prénom des candidats : BAUDIERE Philippe
Nombre de suffrages obtenus par le candidat : 7 (sept)

3.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. BAUDIERE Philippe a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.3 Election du deuxième adjoint

Nom et prénom des candidats : Mme. GERSTENMAIER Eliane
Nombre de suffrages obtenus par la candidate : 7 (sept)

3.4 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme. GERSTENMAIER Eliane a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

4. Indemnité de fonction maire et adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au vu de la loi du 27 février 2002 et selon la strate démographique à laquelle appartient la commune à savoir :

- Pour le maire
Commune de moins de 500 habitants : 17% de l'indice 1015
- Pour le 1^{er} adjoint
Commune de moins de 500 habitants : 6.6% de l'indice 1015
- Pour le 2^e adjoint
Commune de moins de 500 habitants : 6.6% de l'indice 1015

5. Composition du Centre Communal d'Actions Sociales

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Actions Sociales et de composer celui-ci suivant les dispositions de l'article L .136-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Ont été élus à l'unanimité :

- Mlle. COUGET Julie
- Mme. GUILLOT Chantal
- Mme. GERSTENMAIER Eliane
- Mr. PHALIPPOU Olivier

Vu qu'au plan local nous n'avons aucune personne représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations familiales et des associations de personnes handicapées,

Ont été nommés membres du Conseil d'administration :

- Mme. MERLY Béatrice
- Mme. PAUTHE Laure
- Mme. ESCANDE Michèle
- Mme. GRANIER Lucette

6. Election des délégués dans les organismes extérieurs

6.1 SIVOM de Brassac

La commune adhérant à ce syndicat et pour la représenter,

Ont été élus à l'unanimité :

- Mr. BAUDIERE Philippe
- Mme. GUILLOT Chantal
- Mme. GERSTENMAIER Eliane

6.2 SMEMAB Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Minicar d'Anglès-Brassac

La commune adhérant à ce syndicat et pour la représenter,
Ont été élus à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Mr. BAUDIERE Philippe
- Déléguée suppléante : Mme. GERSTENMAIER Eliane

6.3 PNRHL Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

La commune adhérant à ce syndicat et pour la représenter,
Ont été élus à l'unanimité :

- Mr. ESCANDE Pierre
- Mr. PHALIPPOU Olivier

6.4 SIVU des Saints-Peyres

La commune adhérant à ce syndicat et pour la représenter,
Ont été élus à l'unanimité :

- Mr. ESCANDE Pierre
- Mr. PHALIPPOU Olivier

6.5 Délégué défense

- Mr. BAUDIERE Philippe

L'ordre du jour étant épuisé, et sans aucune autre question, la séance est levée à
12H00

Le Maire

Pierre ESCANDE